

Délibération n°D20240038

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatima BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».

(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».

(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».

(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».

(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation d'un autre Président que le Maire de la ville pour régler le vote du compte administratif ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération D20220138 du 13 décembre 2022 portant adoption du budget primitif 2023 du budget principal de la Ville et les délibérations D20230059 du 06 juillet 2023, D20230139 du 21 décembre 2023 portant décisions modificatives ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Comptable des Finances Publiques pour le budget principal de la Ville et sa concordance avec les éléments portés au compte administratif 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que M. Charles MARBOT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'exercice budgétaire relatif au Budget Principal fait apparaître les principaux résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandaté	36 136 941.20	39 395 529.51	3 258 588.31
Résultat reporté 2022		-	-
TOTAL GENERAL	36 136 941.20	39 395 529.51	3 258 588.31
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandaté	16 348 122.99	18 034 639.39	1 686 516.40
Résultat reporté 2022	4 123 668.20		4 123 668.20
TOTAL GENERAL	20 471 791.19	18 034 639.39	2 437 151.80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER**, hors la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2023 du budget principal de la ville de BERGERAC comme rappelé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandaté	36 136 941.20	39 395 529.51	3 258 588.31
Résultat reporté 2022		-	-
TOTAL GENERAL	36 136 941.20	39 395 529.51	3 258 588.31
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandaté	16 348 122.99	18 034 639.39	1 686 516.40
Résultat reporté 2022	4 123 668.20		4 123 668.20
TOTAL GENERAL	20 471 791.19	18 034 639.39	2 437 151.80

Adopté par 21 voix pour : Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir).

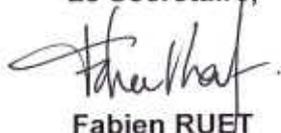
8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

2 non participation : Jonathan PRIOLEAUD, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Fabien RUET


Le Maire,
Jonathan PRIOLEAUD